

Albi, le 13 SEP. 2019

Direction générale des services CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
Affaire suivie par : [REDACTED] OCCITANIE
Tél : [REDACTED]

16 SEP. 2019
GR19/0750
COURRIER ARRIVEE

Monsieur le Président
Chambre régionale des comptes d'Occitanie
600 Avenue Etats du Languedoc
CS 70755
34064 MONTPELLIER Cedex 2

Objet : Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes

Monsieur le Président,

Vous nous avez adressé le 13 août dernier les observations définitives formulées par la Chambre régionale des comptes dans sa séance du 20 juin 2019, après avoir examiné les réponses faites par les différentes personnes concernées par ce rapport. J'ai noté que vous aviez retenu bon nombre de nos remarques et vous en remercie.

Concernant les recommandations formulées par la Chambre, vous avez pu relever que certaines d'entre elles avaient été d'ores et déjà totalement ou partiellement mises en œuvre avant même l'envoi du rapport définitif.

C'est le cas pour la première recommandation (« *finaliser les écritures de transferts des compétences transport et assainissement en ce qui concerne les provisions* »). Cette question technique, qui n'avait pas été abordée lors du dernier contrôle de la chambre, ne pose bien entendu aucune difficulté de mise en œuvre et nous avons délibéré sur ce point le 15 avril 2019.

Concernant votre deuxième recommandation (« *présenter les perspectives financières dans les rapports d'orientation budgétaires conformément à l'article l. 2312-1 du code général des collectivités territoriales* »), nous avons une lecture légèrement différente de la vôtre du texte de loi, ce que vous avez interprété comme un refus de notre part d'appliquer votre recommandation.

Ce n'est bien évidemment pas le cas. Cet échange contradictoire aura permis de clarifier ce que nous devons faire figurer dans le rapport d'orientation budgétaire. Ainsi, lors du débat pour l'année 2020, qui interviendra lors de notre conseil municipal du mois de novembre, nous allons, comme indiqué dans votre rapport et comme nous le faisons déjà, afficher les principaux ratios (notamment épargne

brute, épargne nette et endettement) à fin 2019 et fin 2020 et nous préciserons donc les engagements pluriannuels qui impacteront l'année 2021.

Concernant votre troisième recommandation (« réviser le régime indemnitaire afin de le mettre en conformité avec les dispositions légales applicables »), vous avez noté que la mise en œuvre était en cours. En effet, nous avons instauré le nouveau régime indemnitaire (RIFFSEEP) à compter du 1^{er} mars 2019.

Concernant votre quatrième recommandation (« formaliser un plan de développement du tourisme en collaboration avec les villes voisines »), il est vrai que le plan de développement du tourisme n'a pu être formalisé que depuis l'arrivée de la nouvelle directrice de l'Office du Tourisme. Il a été validé par la Ville, celle-ci ayant fait le choix de conserver la compétence tourisme au niveau communal. Si des liens existent d'ores et déjà avec les collectivités voisines, notamment certaines communes de l'agglomération mais aussi des communes plus distantes comme Cordes et Ambialet ainsi que les EPCI de la Vallée du Tarn, le schéma directeur sera amendé pour formaliser ces relations.

Concernant enfin la cinquième recommandation (« définir des outils d'analyses et de suivi du taux de vacance commerciale en lien avec la communauté d'agglomération »), la Ville s'est déjà bien engagée sur ce sujet en signant avec l'État la convention « action cœur de ville » en août 2018 et en délibérant le 15 avril dernier sur un certain nombre d'actions relatives aux indicateurs et au suivi de la situation commerciale de centre ville, avec notamment :

- l'instauration d'un droit de préemption commerciale afin d'avoir une meilleure visibilité sur les transactions et donc la possibilité d'optimiser l'offre commerciale de centre ville, s'agissant des lieux d'implantation et de leur destination.
- le choix de transformer un bâtiment public (ancienne école pasteur), en une opération mixte (habitat et commerce) avec un dispositif innovant de plafonnement du loyer afin de répondre au constat du montant élevé pratiqué par certains propriétaires de locaux commerciaux de centre ville.

Par ailleurs, comme vous le notez également, le travail effectué dans le cadre de l'élaboration du PLUI va permettre de conserver l'indispensable équilibre entre commerce de centre ville et zones commerciales périphériques.

Concernant les autres éléments du rapport, nous partageons votre analyse de la situation financière de la collectivité. Elle reste bonne malgré la diminution de la capacité d'autofinancement due principalement à la baisse des dotations d'État et au transfert de charges de certaines de ses missions régaliennes. Le choix de la Ville d'Albi a été, contrairement à de nombreuses collectivités, de maintenir le niveau de subventions aux associations. C'est une décision politique assumée, même si elle ne permet pas de compenser les marges de manœuvres perdues par ailleurs.

En matière de gestion des ressources humaines, le passage aux 1607 heures au 01/01/2017 (nombre d'heures travaillées annuellement par chaque agent) a abouti à 25 425 heures travaillées en plus. L'effort demandé aux agents a été compris et la collectivité a parallèlement accepté de maintenir les « RTT ancienneté ». Cet effort que vous chiffrez à 400K€ diminuera au fil des départs en retraite et il est inférieur à la valorisation de 25 425 heures de travail, chiffrés à 693K€.

Vous évoquez enfin le projet culturel des Cordeliers. Disposer d'un tel équipement en centre Ville ne

peut qu'être bénéfique et répond à votre préoccupation concernant la dynamisation du centre Ville. Sa réalisation a été permise grâce aux équilibres trouvés entre des exploitants privés (le cinéma, le parking, le restaurant), la communauté d'agglomération et la ville.

Certes, nous pouvions espérer d'avantage de financements pour ce projet mais la Ville a calibré ses autres investissements pour le supporter en maîtrisant son endettement. Enfin, comme vous le notez dans votre rapport, l'ouverture de ce Grand Théâtre n'a pas eu d'impact financier sur la Ville puisque « les subventions de la Ville à la Scène Nationale sont restées stables ».

Tels sont les éléments de réponse que la commune d'Albi souhaitait apporter aux observations provisoires formulées par la Chambre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.

Stéphanie Guiraud-Chaumeil
Maire d'Albi

